

Révision du Comité Consultatif At-Large

Rapport Final du Groupe de travail de l'ALAC pour la révision sur des améliorations d'ALAC

9 juin 2009

<u>1. INFORMATIONS GENERALES ET CHRONOLOGIE</u>	3
<u>2. RESUME :RAPPORT FINAL - POINTS CLE</u>	6
<u>3. COMMENTAIRES GENERAUX</u>	8
3.1. EST-CE QUE L'ALAC A UN BUT EN CONTINU DANS LA STRUCTURE DE L' ICANN ?	8
3.2. QUELS CHANGEMENTS DAS LA STRUCTURE OU LES OPERATIONS SONT DESIRABLES POUR AMELIORER L'EFFICACITE DE L'ALAC?	10
3.2.1. CHANGEMENTS DANS L'ALAC ET AT-LARGE	10
3.2.2. CHANGEMENTS DANS LA STRUCTURE ETENDUE DE L'CANN	14
<u>4. REPONSES SPECIFIQUES AUX RECOMMANDATIONS WESTLAKE</u>	21
<u>ANNEXE 1 : LA CHARTE DU GROUPE DE REVISION BGC D'ALAC (APPROUVEE PAR LE CONSEIL LE 30 AVRIL 2008)</u>	27
<u>ANNEXE 2 : GT DE L'ALAC POUR REVISION - RESUME COURT DE CONSULTATION ET REACTIONS JUSQU'A PRESENT</u>	29
<u>ANNEXE 3 : CONCURRENCE DE KARL AUERBACH, MEMBRE DU GT DE L'ALAC POUR REVISION</u>	35

1. Informations générales et chronologie

Compte tenu de son programme de révisions, ICANN a mis en œuvre une révision du Comité Consultatif At Large, comité consultatif du Conseil et organe représentatif de « At Large », intégré aux « Structures At Large » dans le cadre des Organisations Régionales At Large. Ces révisions font partie du programme d'amélioration continue de l'ICANN et devraient assurer un contrôle indépendant du rôle et de l'opération des éléments principaux de l'ICANN. Elles sont exécutées d'une manière objective par des critiques indépendants, sous la surveillance du conseil, conformément aux termes de référence de chaque révision, en permettant l'expression des commentaires publics sur les résultats des révisions et sur toutes les améliorations proposées.

Comme il est mentionné dans l'Article IV, Section 4 des lois [Bylaws](#) de l'ICANN, le « but de la révision qui doit être accompli conformément aux critères et standards que le Conseil établira sera de déterminer (i) si l'organisation respective a un but continu dans la structure de l'ICANN, et (ii) en cas de réponse positive, si un changement dans la structure ou les opérations est nécessaire pour améliorer son efficacité ».

En janvier 2008, le Conseil de l'ICANN a nommé Westlake Consulting Limited pour s'occuper de la révision indépendante externe du Comité consultatif At-Large. Le [rapport qui résumait les constatations de la révision indépendante](#) et qui contenait les propositions d'action a été publié en juillet 2008.

Après une résolution du Conseil pendant la réunion de Lisbonne de mars 2007, Le Comité de Gouvernance du Conseil (CGC) a adopté un modèle de Groupe de Travail pour faciliter le processus de révision. Le Groupe de Travail nomme l'expertise des membres actuels du Conseil et les ex-membres du Conseil pour accomplir cette mission. En janvier 2008, le CGC a choisi et le Conseil a approuvé les personnes suivantes pour travailler dans le Groupe de Travail pour Révision de l'ALAC, de CGC : Harald Alvestrand, Karl Auerbach, Vittorio Bertola, Tricia Drakes (président), Thomas Narten, Nii Quaynor et Jean-Jacques Subrenat. En avril 2008, le CGC a recommandé et le Conseil a approuvé la Charte pour le Groupe de Travail. La Charte est incluse dans l'Annexe 1.

Conformément à la Charte, le Groupe de Travail pour Révision de l'ALAC a été formé pour s'assurer que le rapport final de l'évaluateur (révision indépendante) contient les dates et informations nécessaires pour conduire le travail de BGC et du GT, et (premièrement) pour conseiller le BGC si un changement pour At-Large est nécessaire. Le GT prendra en considération le rapport final du Critique Indépendant, les dates du Conseil, les commentaires des actionnaires et du public, et :

- Annoncera le CGC si, en général, l'ALAC a un but continu dans la

- structure de l'ICANN ; et
- S'il est besoin, consultera et conseillera largement le CGC si un changement dans la structure ou dans les opérations est désirable pour améliorer son efficacité – et recommandera au CGC une proposition compréhensive pour améliorer l'implication de la communauté individuelle de l'utilisateur d'Internet dans l'ICANN.

En octobre 2008, le GT a présenté son « [rapport de consultatio mid-point](#) » pour des discussions avec la communauté de l'ICANN. Ce point milieu du rapport a présenté « l'opinion initiale » du GT sur les questions soumises à la révision, après la publication du rapport externe de la révision qui comprenait une discussion sur les zones d'apparition de l'agrément, recommandations possibles et questions que doivent être posées. A cette époque-là, aucune recommandation ou conclusion définitive n'avait abouti. L'annexe au rapport contient un résumé des consultations effectuées.

En novembre 2008 le Conseil a approuvé la constitution d'un « Comité pour les Améliorations Structurelles » qui était responsable pour la surveillance des Révisions, conformément aux demandes des lois ByLaws de l'ICANN.

En février 2009, le GT a présenté le Projet de Rapport Final du Groupe de Travail de l'ALAC pour Révision sur les améliorations de l'ALAC. Ce Rapport sera proposé pour des discussions et la consultation de la Communauté de l'ICANN aussi pendant la Réunion de l'ICANN à Mexico, en mars 2009. La période pour consultation et commentaire publiques, s'est achevée le 30 avril 2009.

C'est ce Rapport Final du GT qui sera maintenant émis et soumis à l'analyse du Comité pour Améliorations Structurelles et puis à la décision du Conseil.

Ce Rapport Final reflète un consensus unanime de tous les membres du GT. Un membre a exigé qu'une déclaration de ces opinions personnelles soit incluse dans le Rapport. Cette déclaration est incluse dans l'Annexe, avec l'accord unanime de tous les membres du GT.

Le GT connaît le fait qu'il y a d'autres révisions en cours de déroulement au moment actuel et qu'il est possible d'exister des interdépendances entre ces révisions. Toutefois, le GT est fortement convaincu que la majorité des recommandations de ce rapport peuvent être mises en pratique sans devoir attendre les résultats d'autres révisions qui doivent être finalisées.

Le GT considère en particulier que l'accord donné par le Conseil à ALAC pour la sélection des membres votant du Conseil de l'ICANN est d'une importance capitale.

Ci-dessous est reproduit un extrait du « Rapport Préliminaire des Résolutions du Conseils prises lors de la réunion du 21 mai 2009 (c) :

Le Conseil a évalué la demande du Comité d'Améliorations Structurelles de formuler un accord de principe sur la proposition du Comité Consultatif At Large de sélectionner un ou plusieurs membres votants pour le Conseil de l'ICANN. Le Conseil considère que, sans être opposé au principe de confier à des membres de la société civile une voix au Conseil, il est nécessaire de s'interroger sur les moyens d'obtenir l'assurance d'une mise en place prudente et systématique de cette mesure. Le Conseil demande au Comité d'Améliorations Structurelles de proposer plusieurs options et scénarios détaillés portant sur une telle mise en œuvre avant de donner son accord formel et d'évoquer les mesures de mise en place nécessaires. Le Conseil remercie le Comité d'Améliorations Structurelles pour la constance de ses efforts et de son travail sur la révision de l'ALAC.

Le mécanisme par lequel les membres du Conseil proposés par l'ALAC seront choisis représente également un point central auquel il est nécessaire de réfléchir.

La page du GT de l'ALAC pour la révision est :
<http://www.icann.org/en/reviews/alac/>

2. Résumé : Rapport Final : Points Clé

1. L'ALAC a un but continu dans la structure de l'ICANN. Ce but continu a quatre éléments clé :
 - conseils sur la politique ;
 - offre d'informations pour les opérations et la structure de l'ICANN ;
 - partie des mécanismes de responsabilité de l'ICANN ;
 - un mécanisme d'organisation pour quelque unes des activités de l'ICANN. La section des lois Bylaws de l'ICANN qui traite de l'ALAC devrait être changée pour refléter ce but.

Organisation

2. At Large devrait se voir allouées deux personnes avec droit de vote dans le Conseil de l'ICANN
3. La structure ALAC-RALO-ALS devrait rester en place pour le moment.

Efficacité et participation

4. L'éducation et l'implication de l'ALS devrait être une priorité immédiate ; le respect devrait constituer un but à long terme
5. l'ALAC devrait développer des plans stratégiques et opérationnels (y compris des critères pour la performance et des informations sur le coût) comme partie du processus de planification de l'ICANN
6. il faut faire plus d'efforts pour développer des modèles précis de coût pour l'activité d'At Large
7. L'ALAC devrait être encouragée de décider seule sur les outils dont elle a besoin pour le travail de collaboration
8. La période pour les commentaires publics devrait être gardée à 30 jours, à l'exception des circonstances spéciales, cas où l'ALAC peut demander une prolongation de 45 jours
9. L'ICANN devrait renforcer ses processus de traduction et interprétation

Relations avec d'autres entités de l'ICANN

10. ALAC, en sa qualité de corps représentatif d'At Large, est la première maison organisationnelle pour la voix et les préoccupations de l'utilisateur individuel d'Internet dans les processus de l'ICANN, même si le modèle de multi-actionariat de l'ICANN offre la possibilité aux utilisateurs individuels de choisir de participer dans beaucoup d'autres façons dans les processus de l'ICANN.
11. Le GT suggère qu'il est nécessaire qu'une déclaration claire du Conseil reconnaisse le rôle de At Large en tant que première maison organisationnelle pour les utilisateurs individuels de l'internet et clarifie les relations entre ALAC et la Maison des Utilisateurs actuellement développé au sein du GNSO.
12. L'ICANN devrait développer un mécanisme pour que la voix des organismes reconnus qui représentent les intérêts du consommateur soit entendue aux points critiques, dans les décisions clé ; elle devrait aussi offrir des entrées dans les processus de la politique.

13. L'un des buts de l'ALAC est de conseiller sur la politique ; en conséquence, ALAC devrait s'efforcer d'offrir des conseils sur la politique pour tout problème qui atteint les utilisateurs individuels d'Internet. L'ALAC devrait renforcer les processus de conseiller sur la politique, pour le développement des conseils sur la politique, dans les SO pour demander des entrées de l'ALAC sur les problèmes de politique des SO, AC et aussi le Conseil d'offrir des réactions sur la manière dont le conseil de l'ALAC a été utilisé.

3. Commentaires généraux

3.1. *Est-ce que l'ALAC a un but continu dans la structure de l'ICANN?*

Le GT a créé sa réponse au rapport Westlake avec le principe fondamental conformément auquel l'ALAC a un but continu dans la structure de l'ICANN comme la maison organisationnelle primaire pour la voix et les préoccupations de l'utilisateur individuel d'Internet dans l'ICANN. Il y a eu un débat considérable sur la question s'il convient que l'ALAC concentre son attention sur « l'utilisateur individuel d'Internet ». Dans le contexte de ce document, le GT considère qu'un utilisateur d'Internet est un être humain qui est affecté matériellement par l'Internet soit directement par l'utilisation d'un navigateur Internet ou une interface similaire, soit indirectement par l'utilisation des services qui dépassent des protocoles Internet. Par deux doublages de l'utilisation d'Internet, chaque être humain sera un utilisateur d'Internet et par conséquent, les termes « utilisateur d'Internet » et « être humain » sont convergents. Le GT a adopté cette définition plus large (par rapport à, par exemple, inscrit) parce qu'il considère que la majorité des politiques développées à travers le processus de l'ICANN, même si elles ont souvent une nature technique, ont un impact sur les utilisateurs individuels d'Internet. Leurs voix et leurs préoccupations doivent être entendues et incluses dans le processus de l'ICANN.

L'ALAC a les quatre buts suivants dans la structure de l'ICANN : conseils sur le développement de la politique ; entrées dans les opérations et la structure de l'ICANN comme l'un des aspects des mécanismes de responsabilité de l'ICANN ; comme un mécanisme d'organisation pour quelque unes des activités mobiles de l'ICANN.

Le conseil sur la politique est un aspect critique du rôle de l'ALAC. Celui-ci est le rôle de l'ALAC conformément à la description des lois Bylaws de l'ICANN. Le GT soutient de manière absolue cette approche comme étant le rôle primaire de l'ALAC. Pour la réussite de ce but, il faut que l'ALAC exécute des processus robustes pour offrir des conseils sur la politique ce qui reflète de manière correcte les opinions des utilisateurs individuels d'Internet. En plus, les processus de développement de la politique dans d'autres parties de l'ICANN doivent être structurés de telle manière que les opinions de l'utilisateur individuel d'Internet soient requises et reconnues. Il existe beaucoup d'arènes de la politique où la voix et les préoccupations de l'utilisateur individuel d'Internet doivent être écoutées. Le Processus de Développement de la Politique GNSO est probablement la zone où l'ALAC peut offrir des entrées. Toutefois, il peut y avoir des occasions où l'ALAC peut vouloir conseiller sur des problèmes devant ASO et ccNSO.

Le deuxième aspect important du rôle de l'ALAC est d'offrir des

données pour les opérations et la structure de l'ICANN.

L'ICANN est à présent une organisation plus grande, avec plus de processus institutionnels développés par rapport à la période de la création de l'ALAC. Les processus de planification de l'ICANN évoluent en permanence mais à présent sont bien établies. En tant que véhicule de la voix et des préoccupations de l'utilisateur individuel d'Internet, l'ALAC a besoin d'entrées pour ces processus de planification. De la même manière, l'ALAC doit contribuer aux discussions sur la structure organisationnelle qui se déroulent pendant que l'ICANN exécute des révisions du Conseil et des Organisations de Support et des Comités Consultatifs. La voix de l'utilisateur individuel d'Internet représente une entrée importante dans ce processus.

Le troisième aspect du rôle de l'ALAC (bien que le plus important, en quelque sens) est une partie des processus de responsabilité de l'ICANN. En tant que représentant clé de l'utilisateur individuel d'Internet dans le processus plus large de l'ICANN, l'ALAC devrait avoir une voix dans les mécanismes développés par le Conseil de Stratégie du Président et d'autres mécanismes pour offrir une plus grande responsabilité. Même si la forme exacte de ces mécanismes n'est pas encore décidée, la voix et les préoccupations de l'utilisateur individuel d'Internet doivent être incluses comme une partie importante de tout mécanisme développé.

Le quatrième but de l'ALAC est d'être un mécanisme d'organisation pour quelques activités mobiles de l'ICANN. A travers les interactions de l'ALAC avec les structures ALS, l'ICANN réussit de dépister des milliers d'utilisateurs d'Internet à travers le monde. Dans cette situation, l'ALAC doit jouer un rôle important pour coordonner et faciliter une partie de l'activité mobile de l'ICANN. Le fait que le Sommet d'At Large est organisé simultanément avec la réunion de Mexico est un exemple excellent de ce type d'activité. Cette activité externe peut s'étendre au renforcement des capacités, parce que l'activité d'At Large coordonnée par l'ALAC instruit les utilisateurs d'Internet sur des problèmes qui constituent la politique et d'autres débats dans l'arène de l'ICANN.

Cette discussion sur le but se concentre sur les besoins et intérêts de l'utilisateur individuel d'Internet, et par la structure de RALO et ALS, l'ALAC représente la maison organisationnelle primaire pour ces voix. Outre les voix de l'utilisateur individuel d'Internet, il existe dans beaucoup de lieux des groupes organisés qui représentent les intérêts des consommateurs, dans quelques lieux, avec un accord officiel ou du support gouvernemental, ayant une mission concentrée sur la protection du consommateur. Puisque l'ALAC ne représente pas ces voix, il peut y avoir un mérite pour les avoir incluses de manière plus formelle dans les processus de l'ICANN.

3.2. Quels changements dans la structure ou les opérations sont désirables pour améliorer l'efficacité de l'ALAC?

Dans les discussions sur les changements dans la structure ou les opérations de l'ALAC qui pourraient améliorer l'efficacité, le GT a pris en considération deux aspects : changements dans l'ALAC et At Large et changements dans la structure et les processus plus larges de l'ICANN. Tous ces changements ont le but d'améliorer l'efficacité avec laquelle la voix de l'utilisateur d'Internet est entendue dans l'ICANN, spécialement parce qu'elle appartient aux quatre buts soulignés antérieurement.

Pour la préparation de ce document, le GT est très attentif avec l'excellent travail qui a eu lieu récemment pour améliorer l'efficience et l'efficacité de l'ALAC et At Large en général. Le GT voudrait recommander ce travail. Cela situe l'ALAC sur une position extrêmement bien pour la mise en pratique réussie des recommandations contenues dans ce rapport.

3.2.1. Changement dans l'ALAC et At-Large

3.2.1.1. Structure d'At Large

La structure actuelle d'At Large a fait partie de la conception du processus d'évolution et réforme de 2003. Toutefois, le dernier des agréments de RALO a été signé en juin 2007. La structure complète d'At Large a existé en fait seulement de cette date-là. En outre, l'ALAC a fait des changements et améliorations significatifs pendant les derniers 12 mois et leurs effets restent encore à être accomplis entièrement.

Beaucoup de membres du GT pensent que le système actuel empêche le flux d'informations vers et à partir de l'utilisateur individuel d'Internet à certaines occasions. Toutefois, en balance, le GT considère que la structure de RALO doit persévérer comme une partie importante du cadre organisationnel de l'ALAC.

Dans cette étape du développement de l'ALAC, la structure ALAC-RALO-ALS offre un mode d'organisation de l'activité qui prouve qu'elle fonctionne bien, spécialement en quelques régions. Ce modèle a besoin de plus de temps pour se développer et mûrir. Le défi pour At Large pendant la période jusqu'à la prochaine révision est de construire sur les succès de la structure actuelle, de se concentrer sur l'offre de conseils au bon temps sur les questions de politique et sur les entrées dans les opérations et la structure de l'ICANN qui représente la voix et les préoccupations de l'utilisateur individuel d'Internet.

Le GT recommande que la structure actuelle ALAC-RALO-ALS soit gardée jusqu'à la prochaine révision. Le GT encourage l'ALAC et les RALO de continuer l'exploration des voies par lesquelles les utilisateurs individuels peuvent être impliqués dans le processus, sans devoir faire partie d'un ALS.

3.2.1.2. Développement des entrées de politique

L'apport effectif de conseils de la perspective d'un utilisateur individuel d'Internet dans les processus de développement de la politique de l'ICANN est une fonction essentielle de l'ALAC.

En ce qui concerne les processus d'entrées pour la politique dans le cadre d'At Large, le GT considère qu'il est absolument important que les processus d'At Large capturent les préoccupations de l'utilisateur individuel d'Internet et en même temps reconnait que rassembler des entrées sur des questions souvent très techniques de la politique, d'une audience distribuée globalement des utilisateurs individuels d'Internet n'est pas une tâche facile. Trop d'éléments doivent être mis en place pour que le processus de conseils pour la politique d'At Large réussisse. La première étape est de reconnaître que la provision de conseils est un aspect critique du rôle de l'ALAC et d'organiser des activités et faire des efforts à ce but. Un autre composant important est l'éducation. Le personnel a un rôle important à jouer ici, en aidant au développement du matériel qui explique les questions de politique dans des manières qui ont du sens pour l'utilisateur individuel d'Internet. Pendant que cette-ci n'est pas une tâche triviale, elle est d'une importance critique pour le succès du processus d'At Large et cet aspect devrait être pris en considération au moment où l'allocation des ressources est envisagée. Le GT considère que l'ALAC devrait être autorisé pour prendre ses propres décisions et conduire ses propres expériences de la meilleure modalité pour obtenir des utilisateurs individuels d'Internet les questions de politiques, sachant que le succès ou l'échec d'At Large sera jugé sur son habileté d'offrir des conseils importants sur la politique.

Le GT considère aussi qu'une amélioration substantielle est nécessaire dans les niveaux de participation des membres de l'ALAC dans les processus politiques de l'ALAC et les questions opérationnels. Pendant cette Présidence on a eu des améliorations significatives et le GT veut les commander et soutenir. Toutefois, il reste un long chemin à faire, basé sur des données de l'activité récente de l'ALAC. L'ALAC et At Large doivent concentrer leurs efforts pour offrir systématiquement des révisions représentatives des utilisateurs individuels d'Internet dans les processus politiques de l'ICANN et les débats opérationnels.

3.2.1.3. Planification

Le GT continue de soutenir les recommandations sur la planification contenues dans le rapport Westlake. La planification au niveau stratégique et aussi au niveau opérationnel est extrêmement importante pour le succès continu et l'amélioration de l'ALAC. Dans la vision du GT, il est normal que cet effort de planification soit aligné au processus de planification plus large du processus de planification de l'ICANN. Il peut y exister quelques activités de planification séparées, à l'extérieur ou au-delà du processus de l'ICANN, mais en tant que partie de la communauté de l'ICANN, l'ALAC doit prendre part dans les processus de l'ICANN. Ceci est particulièrement pertinent où l'ALAC cherche des ressources pour des initiatives particulières, comme mentionné dans la section suivante.

De l'analyse du feedback reçu pendant le processus de consultation, il semble que l'ALAC a connu un certain degré de frustration dans ces tentatives antérieures de s'engager avec le processus plus large de planification de l'ICANN. Il s'agit d'une zone où le soutien du personnel (le personnel de l'ALAC ainsi que la haute direction) a un rôle important à jouer dans le guidage des entrées de l'ALAC à travers le processus.

Le GT recommande qu'en tant que partie du cycle annuel de planification de l'ICANN, l'ALAC travaille avec le personnel de l'ICANN pour préparer des entrées pour le processus de planification stratégique et un budget ALAC qui contribue le mieux à l'accomplissement des objectifs de l'ICANN.

En rapport à la mise en pratique des recommandations du GT sur l'ALAC et l'implication d'At Large dans la planification, le GT recommande qu'elle les commence le plus tôt que possible. Si faisable, l'ALAC devrait être impliquée dans le développement du Plan Opérationnel 2009-10. Le personnel devrait travailler avec l'ALAC pour impliquer totalement l'ALAC dans le développement du Plan Stratégique de juillet 2010 –juin 2013. Ce travail commencera en juin 2009.

3.2.1.4. Renouvellement et soutien du personnel

La recommandation du rapport Westlake est concentrée sur l'offre de personnel supplémentaire pour l'ALAC. Dans le processus de consultation que le GT a entrepris à partir de la réunion de Paris en juin 2008, il est devenu évident que lorsque le personnel (et probablement le personnel supplémentaire) avait un rôle précieux à jouer dans l'amélioration de l'efficacité de l'ALAC, le problème sous-jacent était celui des ressources, dans un sens plus large. Le GT considère que l'ALAC devrait recevoir des ressources supplémentaires, mais cela ne signifiait pas nécessairement plus de personnel. Du point de vue de son activité externe, il est possible que des fonds additionnels (par exemple, pour les voyages et publications) soient plus utiles dans quelques circonstances que le personnel additionnel.

S'il faut réaliser la valeur de cette approche, il est d'une importance vitale que des ressources additionnelles soient liées à des produits clairement livrables à travers un processus de planification très bien détaillé. La section d'au-dessus traite du processus de planification plus profondément.

Dans les cas où le personnel est employé pour soutenir l'ALAC, le GT reconnaît qu'ils seront les employés de l'ICANN et auront en conséquence une ligne de signalement et administration dans la structure du personnel de l'ICANN. Toutefois, le GT soutient aussi l'idée que le soutien du personnel pour l'ALAC devrait être offert en collaboration étroite avec ALAC-même. S'il est besoin d'utiliser plus de personnel, il faudrait considérer d'employer des personnes des régions, pour qu'ils amènent la compréhension culturelle requise et qu'ils soient les plus capables de supporter des efforts externes.

Dans les années passées, l'ALAC a développé une relation de travail plus puissante avec le personnel politique et spécialement une nouvelle relation de confiance avec ceux qui soutiennent directement leur travail. Les relations avec d'autres membres du personnel de l'ICANN et avec la communauté en général, continue aussi à se développer lorsque la structure de l'ALAC et les processus mûrissent et les membres de l'ALAC, ALS et RALO s'impliquent plus directement dans les briefings, les activités et les processus de développement politique de l'ICANN et lorsque la communauté commence à comprendre que l'ALAC a une contribution importante à offrir à l'ICANN. Ceci est important pour la santé continue de l'ICANN comme un tout pour lequel toutes les parties travaillent pour construire des niveaux solides de confiance qui permettent l'exécution des tâches ensemble, d'une manière effective.

Dans la considération du financement des initiatives, l'ALAC devrait examiner comment peut-il tirer profit de sa force volontaire pour aider à l'avancement de la mission de l'ICANN, dans des manières rentables. Le Personnel et le Conseil devraient aussi être ouverts à la possibilité des façons rentables de tirer profit des ressources de l'ALAC pour le bénéfice général de l'ICANN.

Le GT recommande de prendre en considération les ressources croissantes disponibles à l'ALAC, basés sur les initiatives proposées à travers le processus de planification. Ces ressources peuvent impliquer du personnel supplémentaire et/ou des fonds supplémentaires, en fonction de l'initiative particulière et des résultats désirés.

Dans les cas où le budget implique l'emploi de personnel, la priorité serait d'employer du personnel pour qu'il soit capable de travailler dans la langue, culture et fuseau horaire de la région. Le GT suggère que ces personnes soient employées et localisées dans les régions, où il est possible.

3.2.1.5. Outils de communication et autres besoins

En tant qu'organisation de volontaires, avec de diverses cultures et langues, l'ALAC a besoin d'un éventail d'outils pour offrir la communication pour le développement de ses opérations et de la politique. Il s'agit d'un domaine où les technologies changent rapidement et de nouveaux développements apparaissent souvent. Le GT considère que les mieux juges des outils les plus adéquats pour l'ALAC sont les outils eux-mêmes. Toute décision pareille doit être prise dans les limites du budget et prenant en considération les plateformes de la technologie utilisés dans d'autres lieux dans la communauté de l'ICANN. Le soutien du personnel sera très utile dans ce domaine.

Le GT recommande que l'ALAC soit permis de choisir la communication et d'autres outils qu'il considère les meilleurs à répondre à ses besoins dans les limites du budget et prenant en considération la technologie qui est déjà mise en place dans d'autres parts de la communauté de l'ICANN.

3.2.1.6. Complaisance, éducation et engagement

La clé pour l'implication efficace des utilisateurs finaux dans le processus de l'ICANN est d'engager les utilisateurs finaux dans les questions de l'ICANN combinées avec l'éducation sur le processus de l'ICANN et questions qui préoccupent l'ICANN.

Le GT soutient des mesures pour continuer d'améliorer la responsabilité et la transparence avec At Large, et reconnaît le bon travail que l'ALAC a déjà fait dans ce domaine. Les révisions de la complaisance ont du mérite, mais tout d'abord il faudrait faire des efforts pour éduquer les ALS sur les questions de l'ICANN, les encourager et les soutenir pour contribuer aux débats sur la politique.

3.2.2. Changements dans la structure élargie de l'ICANN

3.2.2.1. Changements dans le processus de la politique

En rapport à la manière dont on s'occupe des entrées de l'ALAC dans le processus de développement de la politique de l'ICANN, le GT considère que les processus actuels doivent être renforcés. Il est inutile de développer des processus robustes pour collecter et synthétiser les opinions des utilisateurs individuels d'Internet à l'intérieur d'At Large si ces opinions ne sont pas prises en compte comme partie des processus de développement de la politique. Par conséquent, le GT recommande que les processus de développement de la politique des GNSO, le ccNSO et l'ASO soit changé de manière que ces organisations soient responsables pour arriver à At Large dans les étapes anciennes de leurs processus de développement de la politique. Dans leurs processus de la politique, les Organisations de Support devraient prouver qu'elles ont obtenues les opinions d'At Large et que cette entrée a été prise en compte. Une manière de le faire serait de demander l'inclusion d'une forme de « déclaration sur l'impacte sur l'environnement » tôt, dans le processus de développement de la politique qui parmi d'autres, décrit l'impact de la politique sur les utilisateurs d'Internet.

Cela ne signifie pas que tous conseils qu'At Large offre doivent être respectés, mais qu'ils devraient être pris en considération. Si les conseils ne sont pas respectés dans le développement de la politique, on doit envoyer une réponse à At Large avec une explication, ou on doit offrir une explication dans le document de la politique, ou dans le compte rendu de la discussion de la politique.

Le Conseil devrait présenter une reconnaissance similaire et une explication sur la manière dont les conseils ont été traités Au moment où l'ALAC présente les conseils à la Commission.

3.2.2.2. Périodes des commentaires

Le GT reconnaît que la collection des commentaires représentatifs d'une communauté globale sur les questions de politique en 30 jours n'est pas une tâche facile et note le fait que le travail effectué par l'ALAC et le personnel en juin 2008 suggérait que le développement d'une position de la politique peut durer entre 9 et 11 semaines. Toutefois, le GT est attentif au fait que la croissance de toutes les périodes des commentaires à 45 jours ralentirait inutilement les processus de développement de la politique. Il existe deux approches qui pourraient assurer que les conseils représentatifs sont offerts pour les questions les plus importantes.

La première est qu'At Large doit s'impliquer le plus tôt que possible dans les questions de politique. Si l'ALAC commence à instruire la communauté d'At Large au début de la période des commentaires publics, il y a peu d'espoir d'obtenir des conseils représentatifs d'une communauté globale de membres, en 30 jours. L'instruction sur les questions devrait commencer le plus tôt que possible. Si possible, des versions primaires des documents peuvent être partagées pour que les membres d'At Large puissent commencer à prendre en considération leur réponse avant le début de la période des commentaires publics. Pendant que l'ALAC sera une partie importante de ce processus, d'autres parties de l'ICANN sont aussi responsables. Plus particulièrement, des Organisations de Support devraient travailler plus étroitement avec l'ALAC pour les informer sur les prochaines questions de politiques et sur le statut des questions actuellement en débat. De cette manière, l'ALAC pourrait commencer des préparations et faire des efforts avant la période des commentaires. Le personnel qui soutient l'ALAC et d'autres parties diverses de l'ICANN pourraient jouer un rôle utile dans l'assistance de la communication à. Ce travail commencera en juin 2009.

Une fois le premier pas est fait, la majorité de la pression pour la collection des réponses du réseau d'At Large sera soulagée. Toutefois, il peut y rester beaucoup de questions pour lesquelles une prolongation du temps peut être valable. À ces occasions (on les espère rares), l'ALAC devrait avoir le pouvoir de demander une prolongation de la période des commentaires à 45 jours, quand ils considèrent que les préoccupations de l'utilisateur individuel d'Internet sont particulièrement importantes dans une question. Cela permettra à l'ALAC de collecter des entrées plus étendues ou de passer plus de temps pour développer des positions unanimes pour les problèmes difficiles d'un nombre plus petit de questions où cela est vraiment important, au lieu d'avoir une croissance générale à 45 jours pour toutes les périodes des commentaires.

Le GT recommande que l'ALAC commence le travail sur les questions de politique le plus tôt que possible, pour que ses membres instruits avant le début de la période officielle des commentaires. Le GT encourage l'ALAC

de travailler avec d'autres SO et AC, à travers ses liaisons et par d'autres moyens, en sorte qu'il ait connaissance des questions prochaines.

Le GT recommande que l'ALAC ait la permission de demander que la période des commentaires sur les questions de politique et les questions opérationnelles soit étendue à 45 jours dans les situations critiques où l'ALAC considère que la question est suffisamment importante pour qu'il soit nécessaire de développer une vraie position unanime. Le Conseil devrait surveiller la fréquence de ce type de demandes pour être sûr qu'elle n'est pas utilisée à mauvais escient.

3.2.2.3. Sièges dans le Conseil de l'ICANN

A présent, les révisions sont en cours de déroulement pour la Commission des Désignations et le Conseil. Au moment de la création de ce document, les résultats de ces révisions ne sont pas encore finalisés. Les discussions et recommandations devront être pris en considération dans la lumière de toute conclusion obtenue dans ces deux autres révisions. Toutefois, le GT croit vraiment que la mise en place de la majorité des aspects des recommandations de ce rapport devrait commencer sans devoir attendre la fin d'autres révisions.

Le rapport Westlake débat le fait que le rôle actuel de liaison a offert aux opinions de l'ALAC l'opportunité d'être avancées à la table du Conseil de manière plus puissante que si l'ALAC avait un vote dans le Conseil. Le GT entend cette logique, mais est en même temps il prête attention à l'argument présenté dans quelques uns des commentaires de la communauté qui suggère que la même logique peut être appliquée aux sièges des Organisations de Soutien.

Après avoir pris en considération un éventail de perspectives, le GT considère qu'At Large devrait recevoir deux membres avec droit de vote nommés dans le Conseil par le processus d'At Large. (Le mécanisme et le moment choisi sont soulignés au-dessous.) La révision du Conseil est en train de déroulement à présent ; en conséquence, il est possible que le nombre de sièges dans le Conseil change, à la suite de la recommandation du rapport sur la révision indépendante. Si cela arrive, le GT suggère qu'At Large reçoit le même nombre de sièges que le GNSO et le ccNSO.

Cette position est soutenue par plusieurs raisons. En développant ces suggestions pour une consultation additionnelle, le GT a essayé de mettre en place des mesures pour améliorer la représentation de l'utilisateur individuel d'Internet dans le processus de l'ICANN. Les sièges dans le Conseil représentent un aspect important de cette représentation améliorée, même si le GT est bien conscient du fait que les membres du Conseil sélectionnés par le processus d'At Large seront responsables devant l'ICANN comme un tout, de même que tous les membres du Conseil, et ne seront pas les représentants d'At Large. Dans ce sens, les membres du Conseil ont une série différente de responsabilités des liaisons.

Le GT est conscient de l'approche proposée dans l'établissement de l'ICANN et dans le processus d'Evolution et de Réforme, où l'on a reconnu que la voix et les préoccupations de l'utilisateur avaient besoin d'être représentés à la table du Conseil. Les nominations de la Commission des Désignations pour le Conseil répondent couramment à ce besoin, car les essais antérieurs d'élire des représentants des utilisateurs pour le Conseil ont été jugés inefficaces. At Large a établi à présent les structures ALAC-RALO-ALS qui avaient été formulées dans le processus d'Evolution et de Réforme. Puisque ces processus n'ont pas encore mûri et beaucoup d'améliorations sont possibles, le GT considère que la réussite de l'établissement de ce cadre devrait être reconnue. L'ICANN a un mécanisme par lequel l'utilisateur individuel d'Internet peut participer d'une manière organisée dans les processus de l'ICANN. Il semble que ces processus sont mis en place à présent, et par conséquent il paraît raisonnable de prolonger cette représentation pour accomplir l'intention du design original, en permettant l'At Large d'élire des membres pour le Conseil. Le GT est aussi conscient du fait que d'autres parties de l'ICANN n'ont pas été demandées d'avoir ni une représentation parfaite ni des processus parfaits avant de leur accorder des sièges dans le Conseil. Le GT pense vraiment qu'offrir des sièges à l'ALAC sera un avantage pour les améliorations suivantes en ce qui concerne la représentativité et l'efficacité.

Le GT considère précieux d'avoir des membres d'ALAC dans le Conseil, parce que cela augmentera la perception dans l'At Large sur le travail du Conseil et permettre l'At Large de participer dans tous les aspects du travail du Conseil, y compris dans les commissions.

Le GT reconnaît le fait qu'il existe beaucoup de personnes dans la communauté de l'ICANN qui considèrent que l'At Large n'est pas encore préparé pour un siège dans le Conseil. Il y a eu vraiment quelques membres du GT qui avaient cette opinion. La logique de cette position est souvent que l'ALAC et ses processus ne sont pas encore mûrs. Quelques uns disent que les niveaux de participation dans l'ALAC ne sont suffisamment hauts ou compatibles pour offrir un siège. D'autres pensent que l'ALAC et les RALO sont trop préoccupés avec des débats sur le processus interne, au lieu des questions substantielles de la politique. En balance, le GT considère que l'offre d'un siège pour l'ALAC sera une stimulation pour l'ALAC de continuer à mûrir et à se concentrer sur sa tâche primaire d'offrir des conseils pour la politique et des entrées pour les questions opérationnelles de l'ICANN. Le GT attend avec impatience des niveaux améliorés de participation à tous les niveaux du processus d'At Large.

Le GT peut aussi constater les bénéfices d'avoir un représentant d'At Large qui participe de manière complète et active dans toutes les activités du Conseil de l'ICANN, y compris ses commissions. Cela offrira l'At une perspective étendue sur l'activité de l'ICANN et permettra à la perspective

de l'utilisateur final de couler vers toutes les parties de l'activité de l'ICANN.

La tâche de créer un mécanisme pour placer les membres d'At Large dans le Conseil est compliquée, et le GT recommande que l'ALAC travaille avec les RALO et les ALS (et avec le soutien du personnel) pour développer ce mécanisme. Comme proposition initiale, le GT recommande que les membres du Conseil soient élus par un processus qui implique l'ALAC, les RALO et les ALS, au lieu de seulement l'ALAC ou les RALO. Cela offrira la meilleure représentation de la voix et des préoccupations de l'utilisateur individuel d'Internet. Le premier membre du Conseil pourrait avoir un siège dans un AGM en 2009, date à laquelle la position d'ALAC Liaison sera éliminée du Conseil. Le deuxième membre pourrait avoir un siège dans l'AGM de 2010. Pour placer ses représentants d'At large dans le Conseil, il faudra prendre en considération le nombre nécessaire de nominations de la Commission des Désignations. Le GT peut prendre en compte l'argument que le nombre des nominations de la Commission des Désignations devrait être diminué, mais il voudrait ajourner la décision jusqu'au moment où les résultats du Conseil sur les révisions de la Commission des Désignations sont plus claires.

3.2.2.4. Implication des utilisateurs individuels dans d'autres parties de l'ICANN

Le GT considère que l'ALAC est la maison organisationnelle primaire de la voix et des préoccupations de l'utilisateur individuel d'Internet, même si les utilisateurs individuels peuvent choisir de participer dans beaucoup d'autres façons dans le processus de l'ICANN.

Le GT reconnaît qu'un individu peut avoir plusieurs perspectives sur les questions de l'ICANN et par la suite, peut vouloir participer dans l'ICANN de plusieurs manières. Un individu peut vouloir contribuer aux processus de l'ICANN en tant qu'homme d'affaires à travers le « Business Constituency », par la constitution d'un PI comme avocat et comme utilisateur individuel d'Internet, à travers l'ALAC. Il est important de ne pas confondre la possibilité d'un individu de contribuer en plusieurs endroits à cause de ces perspectives différentes avec le besoin de la participation de l'individu comme utilisateur individuel d'Internet d'avoir une maison organisationnelle.

Le GT considère aussi qu'il existe une différence entre l'inclusion dans le processus de l'ICANN des entrées qui reflètent les préoccupations des utilisateurs individuels (pour lesquels la maison organisationnelle primaire est At Large), et l'inclusion des entrées des organisations qui fonctionnent pour le compte des individus. Les groupes de protection bona fide du consommateur sont un exemple de ce type d'organisation. Dans l'opinion du GT, l'ICANN devrait essayer d'inclure dans le processus de l'ICANN de telles organisations dont le mandat est de protéger les intérêts des individus. De tels groupes peuvent choisir de faire part d'At Large comme un ALS. Une autre place logique où les inclure serait une circonscription

ou bien une partie d'une circonscription dans le cadre du GNSO. La mise en place des améliorations significatives du GNSO se déroulent à présent, y compris la prise en considération du rôle de l'utilisateur individuel d'Internet dans le GNSO, et ces efforts devraient être coordonnés par la direction de l'ALAC.

Il est possible que la création d'une Maison des Utilisateurs au sein du GNSO provoque une concurrence au sein des utilisateurs individuels. Une des forces du modèle multi-actionnarial de l'ICANN repose dans la liberté laissée aux personnes individuelles de choisir leur mode de participation. Le GT soutient ce principe et encourage les utilisateurs à prendre part aux processus mis en œuvre par l'ICANN de la manière qu'ils considèrent comme la plus satisfaisante pour leurs besoins.

Le GT suggère qu'une déclaration claire du Conseil reconnaisse la place de At Large comme maison organisationnelle primaire pour les utilisateurs individuels et clarifie les relations entre ALAC et la Maison des Utilisateurs en cours de développement au sein du GNSO.

3.2.2.5. Politique de voyage

Le GT soutient le principe général que l'ICANN devrait rembourser aux individus sélectionnés les dépenses raisonnables de voyage liées à la mission de l'ICANN, conformément à sa politique de voyage. Il soutient aussi l'idée que les participants financés par l'ICANN ont la responsabilité de participer activement dans tous les aspects de la réunion. Toutefois, les ressources de l'ICANN devraient être utilisées seulement pour soutenir ceux qui sont actifs dans la politique et les questions des opérations de l'ICANN. Le GT soutient et reconnaît les étapes parcourues dans l'ALAC pour approuver la responsabilité et la transparence de l'activité of des membres de l'ALAC et des RALO et suggère que cette information soit utilisée au moment où il faut se soutenir le voyage.

Le GT reconnaît que les réunions de l'ICANN sont des événements complexes qui nécessitent une grande organisation ; en plus, il y a des fois où quelques uns des participants auront des hébergements plus ou moins désirables que les autres. Pour assurer un traitement correcte de tous participants financés, le GT recommande que les représentants d'At Large soit traités de manière égale aux autres participants financés, au moment de l'organisation des hébergements.

Le GT note aussi que l'ICANN a émis une nouvelle politique du travail en Août 2008 et suggère qu'elle soit révisée à la fin de 2009. L'ALAC devrait avoir l'opportunité d'offrir des entrées dans cette question. En tant que partie de cette révision de 2009, il mérite de penser à permettre l'ALAC d'avoir un rôle plus grand pour décider sur la manière dont l'argent de la part de l'ALAC en tant qu'aide pour le voyage devrait être accordé. Autant qu'on met en place une gouvernance appropriée et des structures de contrôle, une telle approche pourrait améliorer l'efficacité de l'argent dépensé.

3.2.2.6. Traduction et interprétation

Le GT soutient fortement le besoin de processus de traduction et d'interprétation efficaces et efficaces dans l'ICANN. La traduction efficace et effective est extrêmement importante pour le succès de l'ALAC, comme pour tout autre groupe de la communauté de l'ICANN. Le système de traduction doit devenir plus digne de confiance qu'il l'est à présent. L'établissement des responsabilités claires (y compris une sorte d'Agrément sur le Niveau du Service) avec le personnel et les contractants est d'importance cruciale si l'on désire atteindre des standards plus hauts qui soient développés et maintenus.

Le GT recommande que le Conseil demande au personnel de réviser l'efficacité et l'efficacité des pratiques actuelles de la traduction, en vue de mettre en place des processus mieux de traduction et d'augmenter les fonds pour offrir un éventail plus étendu de services de traduction. C'est un domaine où l'ICANN doit s'efforcer d'obtenir des améliorations continues.

4. Réponses spécifiques aux recommandations Westlake

Dans cette section le GT analyse chaque recommandation faite dans le rapport Westlake. Dans certains cas, les recommandations ont été laissées de côté de l'ordre numérique, là où le GT considère qu'il peut répondre une question de manière plus appropriée en s'adressant à plusieurs recommandations simultanément.

Recommandation 1

Que le nombre de personnes nommées NomCom dans l'ALAC augmente de cinq à sept, et que cette structure soit révisée de manière spécifique pendant la prochaine révision triennale, en tenant compte de la Structure Géographique Régionale de l'ICANN qui existerait à ce moment-là.

Le GT ne considère pas approprié de faire des changements dans la balance régionale de l'ALAC seul, sans prendre en considération la question de la balance régionale pour l'ICANN comme un tout. Par conséquent, le GT encourage le Conseil de l'ICANN d'actionner rapidement pour effectuer une révision de la structure régionale de l'ICANN, en vue de créer une structure qui reflète mieux la distribution des utilisateurs d'Internet à travers le monde.

Le GT ne considère pas qu'un changement du nombre des nominations de la Commission des Désignations pour l'ALAC soit nécessaire à ce moment, sous réserve des points discutés dans la Section 3.2.2.3.

Recommandation 2

Que tous les membres de l'ALAC (et de manière idéale, ceux des RALO) reçoivent des descriptions claires de la position.

Le GT soutient fortement l'idée de créer des descriptions claires du rôle, pour les membres de l'ALAC et des RALO. En particulier, si elles sont disponibles au moment où les individus considèrent que la nomination pour les positions de l'ALAC et de RALO offrirait des lignes directrices claires sur les attentes. Toutefois, au lieu d'attribuer ces descriptions du rôle à l'ALAC, le GT recommande que l'ALAC et les RALO les développent eux-mêmes et les présentent au Conseil de l'ICANN pour approbation. Le GT reconnaît le bon travail qui se déroule dans l'ALAC pour offrir une transparence et une responsabilité meilleures pour les membres du Comité et considère que le développement des descriptions du rôle est une continuation logique de ce travail.

Recommandation 3

Que la distribution actuelle des RALO ne soit pas modifiée au moins jusqu'à la prochaine révision de l'ALAC.

Le GT soutient cette recommandation. Consultez la section 3.2.1.1 pour une discussion plus détaillée.

Recommandation 4

Que l'ICANN mette en place un système des coûts basé sur l'activité, en vue d'améliorer la gestion des ressources.

Le GT soutient cette recommandation parce qu'il considère que des informations financières meilleures vont améliorer l'habileté de l'ICANN d'évaluer effectivement sa performance. Toutefois, le GT reconnaît aussi les améliorations qui ont eu lieu dans les années récentes dans les systèmes de rapport financier de l'ICANN et encourage le Conseil de continuer à soutenir ce travail.

Recommandation 5

Que l'ICANN continue à offrir le renouvellement du personnel pour soutenir l'ALAC, dans une mesure de (jusqu'à) un nouvel employé par région.

Le GT accepte de continuer le renouvellement du personnel pour soutenir l'ALAC. Toutefois, dépenser les ressources supplémentaires pour du personnel additionnel ne représente pas la meilleure variante. Consultez la Section 3.2.1.4 pour une discussion plus détaillée.

Recommandation 6

Que la Présidence de l'ALAC négocie un agrément annuel de soutien avec le personnel de l'ICANN, en y mentionnant les attentes acceptées et les indicateurs de la performance.

Le GT soutient cette recommandation et considère qu'elle est une composante importante pour améliorer la planification, la responsabilité et la transparence dans l'At Large. Consultez la Section 3.2.1.4 pour une discussion plus détaillée.

Recommandation 7

Que la position de l'ALAC dans le Conseil reste celle d'une Liaison, avec des droits de pleine participation et information, mais sans des droits de vote.

Le GT ne soutient pas cette recommandation, mais recommande en échange des sièges nommés d'At Large.

Recommandation 8

Que le terme de la nomination du Conseil et d'autres soit prolongé à deux ans, sous réserve que l'ALAC garde la « procédure de révocation » conformément les Règles de Procédure, Règle 11 – Procédures de révocation.

Prenant en compte les commentaires sur la recommandation 7 d'au-dessus, la recommandation sur la Liaison du Conseil est maintenant non pertinente. Le GT soutient cette recommandation pour d'autres Liaisons de l'ALAC.

Recommandation 9

Que le personnel de l'ICANN crée un dossier et un guide multi-langues sur l'ICANN et sur l'ALAC, pour les utilisateurs individuels d'Internet et les ALS.

Le GT soutient le développement du matériel qui permet les utilisateurs individuels d'Internet de mieux comprendre l'ICANN et le rôle de l'utilisateur individuel d'Internet dans l'ICANN. Toutefois, le GT recommande que l'ALAC développe ces matériaux (avec des assistants du personnel, si nécessaire) pour qu'ils servent les besoins des utilisateurs individuels d'Internet à travers le monde. Le GT reconnaît aussi le fait qu'on a préparé déjà une grande quantité de matériaux.

Recommandation 10

Que l'ALAC devrait développer ::

- *Une simple Déclaration d'intention annuelle qui précise les questions et priorités actuelles, les objectifs et les activités pour les 12 mois suivants, et qui définit des mesures pour la réussite des activités et des objectifs. Ce document devrait vraiment être aligné aux Plans Stratégiques et Opérationnels de l'ICANN et aussi être publié sur le site Internet de l'ALAC ;*
- *Avant le prochain cycle annuel de planification de l'ICANN, l'ALAC devrait développer soi-même un Plan Stratégique (en complétant le Plan Stratégique étendu de l'ICANN).*
- *Après le développement de ce Plan Stratégique, l'ALAC devrait créer un Plan Opérationnel annuel qui cite les activités et ressources requises pour soutenir le Plan Stratégique pendant cette année-là (en complétant aussi les Plans Stratégiques et Opérationnels étendus de l'ICANN et fixant le même cycle de planification).*

Le GT soutient cette recommandation. Il est important que toutes les parties de la structure de l'ICANN contribuent au processus de planification. Le GT renforce le besoin de lier étroitement les efforts de planification de l'ALAC avec le cycle de planification de l'ICANN. Il faut utiliser le soutien du personnel pour assister ces efforts de planification. Consultez la Section 3.2.1.3 pour une discussion plus détaillée.

Recommandation 11

Que le terme de nomination de la Présidence de l'ALAC soit prolongé à deux ans.

Le GT soutient cette recommandation, sous réserve de la « procédure de révocation » conformément aux Règles de Procédure de l'ALAC.

Recommandation 12

Que l'ALAC cherche des routes pour faire la différence entre les organisations qui représentent vraiment les utilisateurs individuels d'Internet, et sont en conséquence des candidats ALS, opposés à ceux qui pourraient correspondre mieux au NCUC.

La mise en place des améliorations significatives GNSO se déroule à présent, y compris la prise en considération du rôle des utilisateurs individuels d'Internet dans le GNSO, et ces efforts doivent être coordonnés avec la direction de l'ALAC.

Recommandation 13

Que l'ALAC publie sur son site Internet les tendances du temps de la réception d'une application ALS jusqu'à la décision.

Le GT développe des mesures de performance pour l'ALAC comme partie d'un processus régulier de planification comme mentionné dans la Recommandation 10. Les décisions promptes sur les applications ALS sont importantes pour maintenir l'intérêt de l'ALS dans les questions de l'ICANN et leur espoir dans le processus de l'ICANN. Le GT recommande fortement que l'ALAC inclue une mesure pareille lorsqu'il développe ses mesures de performance. Le GT soutient aussi la publication sur le site Internet de l'ALAC d'une carte de pointage de toutes les mesures, avec le soutien du personnel, si nécessaire. Toutefois, vu les améliorations récentes dans ce domaine, cette mesure n'est pas prioritaire.

Recommandations 14 et 15

Que des révisions régulières de complaisance ALS soient exécutées et que les provisions non-complaisance soient appliquées de manière correspondante.

Que l'ICANN développe des sanctions claires pour non-complaisance. Ceux-ci peuvent inclure : l'inéligibilité pour les fonds de voyage de l'ICANN ; perte des droits de vote ; ou une suspension jusqu'à la résolution de la question.

Le GT soutient des mesures pour continuer d'améliorer la responsabilité et la transparence avec l'At Large, et reconnaît le bon travail que l'ALAC a déjà fait dans ce domaine. Les révisions de complaisance sont importantes, mais en premier lieu il faut faire des efforts pour instruire les ALS sur les questions de l'ICANN et les encourager et soutenir à contribuer aux débats de la politique.

Recommandation 16

Que le Conseil de l'ICANN ou l'ALAC (d'après cas) s'occupe de toute question remarquable concernant les rapports de l'Ombudsman 05-1090 et 06-317, le plus tôt que possible.

Le GT considère que cette recommandation est une question dont le Conseil de l'ICANN doit s'en occuper.

Recommandation 17

Que l'ALAC développe un processus défini clairement pour l'engagement de la communauté d'At-Large dans le développement des positions de politique.

Le GT soutient fortement cette recommandation. L'offre effective de conseils de la perspective de l'utilisateur individuel d'Internet dans les processus de développement de la politique de l'ICANN est une fonction essentielle de l'ALAC. Consultez la Section 3.2.2.1 pour une discussion plus détaillée.

Recommandations 18, 21, 23,24

Que l'ALAC utilise un wikis multi-langues au lieu des listes actuelles de courriel pour permettre à la communauté d'At-Large d'observer et de participer plus facilement dans le développement des positions de la politique.

Qu'on utilise des listes privées de courriels seulement pour une discussion non-publique appropriée.

Que le personnel de l'ICANN gère et maintienne le contenu des wikis variés de l'ALAC.

Que l'ALAC remplace les listes de courriel avec des wikis pour des discussions de politique en particulier et continue l'évaluation des outils basés sur l'Internet pour faciliter la discussion et le travail de collaboration.

Le GT soutient l'utilisation des outils collaboratifs dans le travail de l'ALAC. Il soutient aussi l'idée que l'ALAC encourage la transparence dans ces discussions de politique. Toutefois, le GT considère que l'ALAC et d'autres membres d'At Large doit pouvoir prendre des décisions sur lesquels les outils sont les mieux adaptés aux besoins des participants à des moments différents.

Recommandation 19

Que l'ICANN augmente la période des commentaires publics à 45 jours calendaires pour permettre une période de temps plus étendue pour la consultation de la communauté d'At-Large dans toutes les régions.

Le GT recommande que la période standard des commentaires publics reste à 30 jours à l'exception des circonstances spéciales, cas où l'ALAC peut solliciter une prolongation à 45 jours. Consultez la Section 3.2.2.2 pour une discussion détaillée.

Recommandation 20

Que le Conseil de l'ICANN amende la Politique de Voyage de payer les dépenses d'hébergement (y compris les taux pour le petit déjeuner et l'accès internet) et d'héberger, si possible, les membres d'At-large au lieu ou près du lieu de la conférence. Le montant per diem (pour couvrir d'autres dépenses journalières appropriées) doit être disponible comme avance comptant pour ceux qui en ont besoin.

Le GT soutient le principe général que l'ICANN doit rembourser aux individus sélectionnés les dépenses raisonnables de voyage liées à la mission de l'ICANN conformément à sa politique de voyage. Il soutient aussi l'idée que les participants financés par l'ICANN ont une responsabilité de participer activement dans tous les aspects de la réunion. Toutefois, les ressources de l'ICANN devraient être utilisées seulement pour soutenir ceux qui sont actifs dans la politique et les questions de la politique de l'ICANN. Le GT note aussi que l'ICANN a émis une nouvelle politique

du travail en Août 2008 et suggère qu'elle soit révisée à la fin de 2009. L'ALAC devrait avoir l'opportunité d'offrir des entrées dans cette question. En tant que partie de cette révision de 2009, il mérite de penser à permettre l'ALAC d'avoir un rôle plus grand pour décider sur la manière dont l'argent d'ALAC d'aide pour le voyage devrait être accordé. Autant qu'on met en place une gouvernance appropriée et des structures de contrôle, une telle approche pourrait améliorer l'efficacité de l'argent dépensé.

Recommandation 22

Que l'ICANN continue de travailler sa politique de la langue, y compris les services de traduction et d'autres services.

Le GT soutient fortement cette recommandation. La traduction efficiente, effective est critique pour la réussite de l'ALAC. Le GT recommande que le Conseil demande le personnel de réviser l'efficacité et l'efficacités des pratiques actuelles de traduction en vue de mettre en place des processus de traduction meilleurs et d'augmenter les fonds pour offrir un éventail plus étendu de services de traduction. Le système de traduction doit devenir plus digne de confiance qu'il l'en est à présent. L'établissement des responsabilités claires (y compris une sorte d'Agrément sur le Niveau du Service) avec le personnel et les contractants est crucial si l'on désire d'atteindre des standards plus hauts qui soient développés et maintenus.

Annexe 1 : Charte du Groupe de Travail pour la Révision BGC ALAC (approuvée par le Conseil le 30 avril 2008)

Le but de ce groupe de travail est de :

1. Surveiller (avec le Personnel) le progrès de l'évaluateur indépendant à travers des mises à jour périodiques du progrès de l'évaluateur, et offrir un point focal indépendant pour la gestion de biens et le guidage sur les questions liées à la révision ;

(Note : Le personnel offrira des mises à jour de la révision au BGC, au Conseil, et au public, en fonction des besoins ; le personnel aidera à s'assurer que l'évaluateur peut avoir accès aux informations sur les activités passées de l'ALAC et d'At-Large ; le Personnel va s'assurer que l'évaluateur accomplit ses obligations contractuelles) ;

2. Aider à s'assurer que le rapport final de l'évaluateur (révision indépendante) contient les données et les informations dont le GT et le BGC ont besoin pour accomplir leur travail ;

(Note : Le personnel assistera à l'identification des besoins du GT et du BGC et sera en liaison avec l'évaluateur pour s'assurer que les besoins de celui-ci sont accomplis ; cela inclura la révision faite par le Personnel et le GT d'un plan du rapport final) ;

3. Prendre en considération le rapport final (de l'évaluateur indépendant), les entrées du Conseil et les commentaires des actionnaires et du public, et conseiller le BGC si, en général, l'ALAC a un but continu dans la structure de l'ICANN ; et

4. Si oui, consulter de façon générale et conseiller le BGC si un changement dans la structure ou les opérations est désirable pour améliorer son efficacité – et recommander au BGC une proposition compréhensive pour améliorer l'implication de l'utilisateur individuel d'Internet dans l'ICANN.

Le groupe de travail :

- (Avec le Personnel) recevra des rapports périodiques sur le progrès, sur la révision de l'ALAC pour s'assurer que le travail de l'évaluateur progresse de manière appropriée, et que le rapport final de l'évaluateur (révision indépendante) contient les données et les informations dont le GT et le BGC a besoin pour faire son travail, et qu'il offre l'évaluation indépendante requise ;
- Développera (avec l'assistance du Personnel) et soumettra au BGC un processus et un horaire pour créer et prendre en considération en public les propositions de changement – en s'assurant que le rapport final et les entrées du Conseil, de la communauté d'At-Large, des actionnaires de l'ICANN et du public sont pris en considération ;
- Développera (avec l'assistance du Personnel) la version et les propositions finales pour l'amélioration de l'ALAC pour la considération du BGC et des commentaires publics ; une proposition compréhensive devrait inclure des recommandations spécifiques pour toutes les améliorations et changements jugés nécessaires pour l'efficacité de l'ALAC et liés aux structures d'At-Large ; et
- Exposera la version et les propositions finales (après l'analyse du BGC) aux commentaires publics pour assurer la transparence et la participation, et offrira une opportunité ample au public pour des entrées, des discussions et conseils sur les

GT de Révision - ICANN ALAC
Rapport final
9 juin 2009



changements proposés à l'ALAC et l'implication de la communauté d'At-Large dans l'ICANN.

Le personnel offrira du soutien au groupe de travail. Le groupe de travail notifiera le BGC s'il faut solliciter des informations additionnelles pour compléter une proposition compréhensive. Après la reçue des recommandations du groupe de travail, le BGC les prendra en considération et recommandera l'action du Conseil, jugée appropriée.

Annexe 2 : GT pour la Révision de l'ALAC – Résumé court de consultation et réactions

1. Le GT a présidé une session pendant la réunion de Paris où Westlake ont présenté leurs recommandations et les membres de la communauté ont eu la possibilité de poser des questions de clarification sur les problèmes clé. Vous trouvez la transcription de la session sur

<https://par.icann.org/files/paris/Paris-ALACReviewWorkshop-23JUN08.txt>

Les sujets de discussion ont été les suivants :

- Les questions de la représentation régionale, y compris la nomination NomComm versus les membres élus
- Pourquoi les sièges au Conseil sont hors champ?
- Avantages et désavantages d'une grande affectation de personnel

2. Le GT a présidé une deuxième session de consultation pendant la réunion de Paris sur les questions posées par le rapport Westlake. Vous trouvez la transcription de la session sur

<https://par.icann.org/files/paris/Paris-ICANNBCGAt-LargeReviewWorkingGroup-25JUN08.txt>

Les sujets principaux de discussion ont été les suivants :

- Besoin de plus de temps avant d'entreprendre une révision
- Avantages et désavantages du siège au Conseil et difficultés dans la construction d'un processus de vote valide
- Difficultés d'obtenir la participation réelle de l'utilisateur
- Besoin de budget au niveau régional
- Changement à travers un processus d'amélioration continue
- Besoin de prendre en sérieux les conseils de l'ALAC
- La meilleure modalité d'organisation pourrait être les questions au lieu de la géographie
- L'approche régionale est précieuse parce qu'elle permet la différence culturelle
- Besoin de reconnaître les leçons de l'histoire de l'ALAC

3. Le GT s'est rencontré avec l'ALAC pendant la réunion de Paris. La discussion a couvert des commentaires généraux sur le rapport et le désir des deux parties de coopérer dans l'étape suivante du processus de la révision.

4. On a ouvert un forum en-ligne pour les commentaires publics sur les questions posées par le rapport Westlake. Le forum (maintenant fermé) peut être trouvé dans l'archive sur

<http://forum.icann.org/lists/alach-final-2008/>

On a reçu des commentaires de ISOC-AU, Danny Younger, Sylvia Caras, ISPCP, Alan Levin, Olivier MJ Crepin-Lebland, Alan Greenberg, ALAC.

Les sujets couverts dans le forum ont inclus :

- But continu de l'ALAC
 - Du soutien pour le but continu
 - Suggestion que l'ALAC a besoin de plus de temps
 - Une suggestion que l'ALAC n'a pas de but continu et ne représente pas les opinions des utilisateurs
- Questions régionales
 - La représentation devrait être proportionnelle avec le nombre d'utilisateurs
 - Suggestion de nommer deux représentants de l'Asie Pacifique sans droit de vote
- Structure d'At Large
 - Soutien pour la structure actuelle
 - Les RALO ont besoin de plus de temps (et une suggestion claire qu'ils devraient être fermés s'ils ne fonctionnent pas)
 - Besoin de clarifier les méthodes de participation des utilisateurs finals
 - Besoin d'activité externe pour augmenter les numéros ALS
- Renouvellement du personnel
 - Soutien pour un renouvellement supplémentaire basé sur un plan clair
 - Le personnel n'a pas toujours une réponse ; les ressources peuvent être déployées de différentes façons
 - Le personnel centralisé a besoin d'une coordination de l'activité
 - L'ALAC doit contrôler le personnel
 - Besoin de budgets régionaux
- Relation avec d'autres entités de l'ICANN
 - Besoin de clarifier les rôles
 - Les chevauchements perçus ne sont pas un problème
 - La voix d'At Large est pertinente au-delà des questions GNSO
- Siège
 - Soutien pour un siège pour la responsabilité devant les utilisateurs finals
 - Soutien pour maintenir la liaison
- Planification
 - Soutien pour une planification meilleure de l'ALAC, liée à la planification de l'ICANN
 - Soutien pour la planification, mais maintenir l'indépendance
 - Planification nécessaire pour l'amélioration
 - Qu'il soit « lumière » pour que le processus ne devienne pas le centre
- Outils
 - Soutien pour l'utilisation de meilleurs outils
 - Besoin de se rappeler les questions de l'accessibilité
- Périodes de consultation
 - 45 jours est trop
- Traduction

- Soutien pour que la traduction continue et qu'elle devienne meilleure, mais attention aux coûts
- Rapport Westlake
 - Quelques opinions laissées en dehors
 - Pas historique

5. Les membres du GT ont participé à la réunion RALO d'Afrique, le 3 Septembre 2008. Les sujets principaux couverts ont été les suivants :

- Soutien pour plus de nominations NomComm dans l'ALAC ; besoin de développer un mécanisme pour déterminer le nombre (dimension de la région, nombre des ALSs,...)
- Soutien pour les droits de vote de l'ALAC Soutien pour les droits de vote de l'ALAC dans le Conseil

Le compte rendu de cette réunion se trouve sur :

https://st.icann.org/afralo/index.cgi?meeting_summary_03_september_2008

6. Les Membres du GT ont participé à la téléconférence de GNSO le 4 Septembre.

Les sujets principaux de la conversation ont été les suivants :

Les lois bylaws de l'ICANN sont très explicites en ce qui concerne le fait qu'on n'interdit à personne de faire partie d'une circonscription de GNSO si elle appartient à une autre circonscription.

Toutes les circonscriptions doivent avoir l'opportunité de s'engager dans un groupe consultatif et à mesure que l'ICANN grandit, le chevauchement avec les mêmes individus de groupes différents augmente, et par conséquent, la nécessité de regarder plus près les structures.

La recommandation est pertinente mais doit être prise en compte dans une lumière différente vu l'acceptation de la proposition bicamérale, qui est mentionnée dans le concepte d'un groupe Non Commercial qui sera réformé radicalement avec le NCUC comme un point central de départ et une partie d'At Large pas encore spécifiée.

Toutefois, l'ALAC a expliqué qu'en tant qu'organisme, il ne cherchait pas une participation indirecte dans le GNSO mais voulait avoir l'opportunité des utilisateurs finals de participer dans le GNSO avec leurs propres capacités.

L'enregistrement de cette réunion se trouve sur

<http://audio.icann.org/gns0/gns0-council-20080904.mp3>

7. Les membres du GT ont participé à la réunion NARALO le 8 Septembre 2008. Les sujets principaux de la conversation ont été les suivants :

- But de l'ALAC
 - Comme gardien des intérêts des utilisateurs d'Internet
 - L'ALAC n'a pas de but continu
- Les organisations peuvent choisir de joindre soit le NCUC soit l'ALAC ou les deux
- ALAC a besoin d'une voix plus forte comme avocat de la communauté Internet

Le compte rendu de cette réunion se trouve sur :

https://st.icann.org/naralo/index.cgi?summary_minutes_08_september_2008

8. Les membres du GT ont participé à la réunion d'ALAC le 9 Septembre 2008.

Les sujets principaux de la conversation ont été les suivants :

- L'adhésion à plus d'une circonscription de l'ICANN :
 - Certains sont d'accord, encourageant la flexibilité
 - D'autres suggèrent que les groupes soient « Business » et « autres »
- ALAC devrait être capable de gérer seul son budget
- Préoccupation pour le fait que le rapport Westlake n'a pas reflété toutes les opinions
- Difficulté pour engager les personnes dans la structure actuelle, parce qu'elles ne pouvaient pas voir la différence que leur participation pouvait faire
- Notice que les réponses seraient envoyées au forum de commentaires en-ligne.

Le compte rendu de cette réunion se trouve sur :

https://st.icann.org/alac/index.cgi?09_september_2008_summary_minutes

9. Avancer la distribution d'une version du rapport du GT de l'ALAC à la Présidence de l'ALAC. Les commentaires ont été reçus dans une téléconférence.

10. Avancer la distribution d'une version du rapport du GT de l'ALAC à la Présidence et au vice président de GNSO. Les commentaires de la Présidence de GNSO sont inclus ici :

Le 8 Oct 2008, à 07:14, Tricia Drakes a écrit :

> Le Groupe de Travail de l'ALAC pour Révision a voulu que vous ayez cette « copie en avance » pour des informations.

>

Je vous remercie beaucoup de cette copie en avance. Pendant qu'il y a des choses que je chipote (quand ils n'en existent plus?) je suis d'accord avec la majorité des recommandations. Les commentaires d'au-dessous reflètent quelques unes de ces chicanes. Et oui, je sais que vous n'avez pas demandé des commentaires, et je vous prie de m'excuser cette réaction dure à votre courtoisie.

Une recommandation qui me fait hésiter un peu c'est la demande d'augmenter la dimension et le pouvoir du personnel de la politique de l'ICANN. Un problème me préoccupe toujours : plus le personnel s'accroît, plus il devient possible qu'il ait son propre mécanisme de politique, par opposition à la concentration sur l'assistance des volontaires dans leurs activités reliées à la politique. Je comprends très bien le besoin de plus d'assistance, mais le personnel s'accroît, plus les volontaires veulent surveiller le personnel – cela peut se transformer dans un grand travail. Il est crucial de trouver le bon équilibre entre les volontaires qui travaillent effectivement et le personnel qui fait le travail. Je pense que la recommandation 6 de Westlake est importante parce qu'elle crée une certaine responsabilité du personnel de la politique de

l'ICANN face à la Présidence de l'ALAC - J'espère que cette responsabilité inclura des entrées obligatoires dans le personnel, y compris les cadres supérieurs, révisions. Je suis préoccupée du fait que les choses que je considère importantes peuvent être en conflit avec quelque unes des recommandations du GT, en relation avec cette recommandation.

Je soutiens de tout cœur la création de deux sièges dans le Conseil, élus par les ALS. Cela aidera à redresser quelque unes des surcorrections qui se sont déroulées pendant le mouvement d'ICANN rev 1 à rev 2.

Re 5.11, je crois que c'est facile, l'ALAC traite des utilisateurs et le GNSO/NUC devrait traiter de enregistrés – mais je pense être en minorité avec ce point de vue dans le GNSO. Je pense que c'est le point essentiel de la différenciation, pas nécessairement les demandes pour for l'adhésion organisationnelle au NCUC.

Re: la demande de reconnaître les conseils de l'ALAC, je pense que c'est le plus important. Je voudrais ajouter qu'on devrait demander au Conseil d'offrir la même reconnaissance qu'on lui demande d'offrir à GAC. S'ils ont deux sièges dans le Conseil, cela peut être peu important – au mépris de la demande des membres du Conseil d'être pour le bien de tous, il se peut qu'ils ne soient pas capables de représenter chaque fois l'ALAC de manière adéquate. s.

Je vous en remercie encore une fois.
a.

11. Consultation pendant la réunion de Caire, y compris des sessions avec le Conseil de GNSO et l'ALAC outre la session publique sur le Rapport Mid-point du GT. Les points principaux ont été les suivants :

- Soutien pour un siège dans le Conseil (même si le rôle des Directeurs n'est pas bien compris)
 - Siège dans le Conseil
 - a une valeur symbolique
 - Permettre une implication active de l'ALAC dans le Conseil et les Comités
 - est important pour engager les consommateurs dans les processus de l'ICANN
 - peu d'entrées dans le mécanisme de sélection des Directeurs
- Soutien pour l'implication de l'utilisateur dans la Maison NCS de GNSO ; mécanisme pas clair ; la version autour de « canal unique » doit être améliorée
- Soutien pour la planification ; reconnaissance du fait que toutes ressources supplémentaires doivent être liées aux plans
- Utiliser plus efficacement les volontaires et les structures régionales/sous-régionales pour soutenir le travail de l'ICANN
- Reconnaissance du fait qu'il faut plus de travail pour représenter mieux les utilisateurs ; l'engagement et l'instruction sont les clés

- Le renforcement des capacités est très important (esp en Afrique et l'Amérique Latine)

12. Un forum de commentaires en-ligne a été ouvert au moment de la publication du Rapport Mid-point Report et a été fermé le 12 Décembre. Un résumé des commentaires se trouve sur <http://forum.icann.org/lists/alach-mid-consult/> Ce forum de commentaires incluse une version des commentaires de l'ALAC. Une version finale de leurs commentaires a été approuvée en janvier 2009.

13. Une session publique s'est tenue au cours de la rencontre de Mexico. Les enregistrements audio de cette sesion peuvent être consultés à l'adresse <http://mex.icann.org/node/2661>.

14. Un forum public de commentaires a été ouvert sur le site internet d'ICANN le 11 février et fermé le 30 avril. Ce forum peut être consulté à l'adresse <http://www.icann.org/en/public-comment/#alach-review> et propose un résumé des commentaires déposés.

Annexe 3 : Concurrence de Karl Auerbach, membre du GT de l'ALAC pour Révision

Je fais concurrence au rapport de notre groupe de travail. Toutefois, même si je suis d'accord avec la majorité de nos recommandations, je ne suis pas satisfait. Je voudrais quelque chose de plus. Mais, sachant que le progrès est obtenu plus souvent par de petits pas que par de gros sauts, je vois notre rapport comme un pas vers une destination et non pas la destination-même.

Notre rapport est un travail complexe de plusieurs mains ; le Groupe Westlake, ceux qui ont commenté, le personnel qui a aidé à rassembler le texte et nous, les membres du groupe de travail. J'ai été impressionné par le degré remarquable du dialogue ouvert, de la considération avec un esprit ouvert des idées, et l'absence totale de tout agenda avec des intérêts personnels.

Ce que j'écris ici peut sembler s'allonger au delà de la charte de notre groupe de travail. Peut-être. Mais il est nécessaire. Le Comité Consultatif At Large de l'ICANN est un facette de la question centrale de l'ICANN : l'opération du nom du domaine d'internet et des systèmes d'adresses PI pour qu'ils servent l'intérêt public. Des contraintes artificielles sur notre demande mèneraient à des résultats artificiels. al j'ai choisi de eh, si je eh, du cote d'un traitement plus synoptique.

J'ai regardé l'ICANN avant et pendant sa création ; je n'ai pas oublié quelques unes des promesses¹ qui ont été faites. On devrait se rappeler de ces promesses et les honorer.

L'ALAC actuel a été un pas en arrière du système qu'il remplaçait. Ce système antérieur s'organisait et se finançait seul dans un système vibrant de débats et d'échange d'informations. L'ICANN a presque utilisé la machine de l'élection. Dans ce système-là, le public nominait lui-même et élisait les personnes pour le Conseil des Directeurs de l'ICANN, une plainte éloignée du comité isolant densément un comité sur un comité sur un comité jusqu'à la complexité de l'ALAC d'aujourd'hui. Cet ALAC d'aujourd'hui même après six ans de financement et direction intense par l'ICANN, ne s'est pas approché de la sonorité ou le but de son prédécesseur.

Mon opinion est que l'ICANN doit porter l'ALAC au rebut et retourner au statut quo ante.

Mais je sens qu'il n'y a pas encore dans l'IANN le soutien adéquat pour faire ce mouvement.

En conséquence je suis force d'accepter les améliorations par petits pas de l'ALAC.

Même si je suis d'accord avec les améliorations par petits pas que notre groupe de travail recommande, le résultat n'est au moins une ombre de son prédécesseur.

Au lieu de suggérer des ajustements mineurs, je vais me concentrer sur un principe particulier, la responsabilité de l'ICANN devant le public.

¹Pour voir une de ses promesses, consultez la déclaration d'Esther Dyson, Président de l'ICANN, faite devant le Comité de Commerce de la Maison des Représentants des EU, Sous-comité pour la surveillance et les Investigations, 22 juillet, 1999.

Dans mon opinion, toutes les autres questions sont subordonnées à cette question de responsabilité devant le public.

Quelqu'un ou quelque chose doit avoir le pouvoir de demander l'ICANN de respecter son obligation de servir le bénéfice public.

Qui ou quoi doit détenir ce pouvoir ? Ma réponse est simple : l'ICANN doit être responsable devant le même public au bénéfice duquel il a été créé.

L'ICANN est déjà responsable devant les personnes de l'Etat de Californie par son Avocat Général élu par le public. Ma thèse est qu'il vaut mieux de donner cette responsabilité à la communauté des utilisateurs d'internet qu'au gouvernement officiel.

La structure de l'ICANN est si compliquée qu'il est presque impossible pour tout groupe, d'autant moins, le public, de tenir l'ICANN responsable.

En plus, le Conseil des Directeurs de l'ICANN a exercé seulement une autorité faible sur les activités de leurs exécutifs choisis et de leur personnel. Cela a créé une situation très instable dans laquelle l'ICANN et ses décisions sont entraînés par un personnel ICANN avec « des roues libres ». Le Conseil détient l'autorité de remédier ce problème mais ne donne pas de signes de le faire. Autant que le Conseil permet cette instabilité de continuer, peu importe si le Conseil des Directeurs de l'ALAC représente plus fortement le public: *Autant que le Conseil de l'ICANN permet au personnel de l'ICANN de « conduire le spectacle » la surveillance efficace de l'ICANN et en conséquence la responsabilité de l'ICANN ne vont pas exister. .*

Notre groupe de travail a été contraint, nous n'avons pas réussi de nous occuper de la question étendue de la structure de l'ICANN. Et nous nous sommes confrontés avec une ambiguïté, même si notre charte nous permettait d'aller au-delà du rapport Westlake. En conséquence, le mieux que nous pouvons faire est d'essayer de guérir certains symptômes légers de la maladie de l'ALAC.

Il existe deux causes de cette maladie :

L'ALAC est beaucoup trop complexe.

Le mot « byzantin » n'a pas été inventé pour décrire l'ALAC, mais il y correspond. L'ALAC est simplement trop compliqué et insère trop de couches entre les utilisateurs d'internet et les moteurs de la politique de l'ICANN. Au minimum, la couche « RALO » de l'ALAC sert peu de buts et devrait être éliminée.

L'ALAC ne peut pas être une source efficace de responsabilité ou conseils autant qu'il garde sa forme de labyrinthe. Et entre les utilisateurs d'internet sentiront que les couches de l'ALAC fonctionnent pour isoler l'ICANN de leurs opinions.

L'ALAC a trop peu d'autorité.

Je suis content que notre groupe de travail peut remédier partiellement ce manque d'autorité en recommandant deux sièges pour at-large dans le Conseil des Directeurs de l'ICANN. Je voudrais que le numéro soit plus grand et que le numéro d'autres sièges soit réduit.

Il est important que le choix des Directeurs par le ne soit pas filtré et dilué à travers des comités de désignations.

La possibilité d'occuper des sièges dans le conseil de l'ICANN accordera à l'ALAC

une crédibilité actuelle très nécessaire. Mais cette crédibilité sera inutile si elle ne peut pas être bien exercée – ce qui demande que l’ALAC pousse plus de ressources jusqu’aux bords.

Notre rapport recommande que plus de ressources soient disponibles aux bords de l’ALAC. Je suis fortement d’accord. En plus, je pense aussi que les bords devraient être le plus autonomes et indépendants que possible, même jusqu’au degré de permettre les bords d’engager dans des décisions d’employer ou renvoyer des personnes. (les implications légales pourrait être significatives pour l’ICANN.)

Une telle autonomie et indépendance peut mener à des pertes et à des utilisations à mauvais escient. Je pense que ces risques valent la peine. L’ICANN peut réduire ces risques en imposant un bon repérage et une comptabilisation de toutes les ressources disponibles de l’ICANN.

De plus, l’ALAC n’est pas vraiment indépendant. L’ALAC dépend de l’ICANN pour l’argent et les ressources. L’ALAC ressemble à une « union de compagnie », une forme qui a une réputation en échiquier et qui a même été mis en dehors des lois dans certaines collectivités.

Le fait que le travail de l’ALAC est perçu dans une manière étroite n’aide pas, le rôle de l’ALAC est de faire un peu plus que d’être une source de conseils que d’autres dans l’ICANN peuvent choisir de prendre en considération ou non.

Ces problèmes font l’ALAC inefficent. Et cela diminue en échange a valeur perçue de la participation de l’ALAC par des personnes qui pourraient considérer de s’y joindre.

L’ALAC est affaibli par le contexte. L’ALAC est structuré comme une société polie pour des débats. Mais il doit quand même agir au milieu d’un malstrom.

L’ICANN est un champ de bataille politique où les forces économiques et sociales engagent dans des façons qui ne sont pas nécessairement mignonnes. La position et la structure d’ALAC est d’être un peu plus qu’un orphelin sans défense perdu sur ce champ de bataille.

Est-ce que cet orphelin peut jamais grandir et arriver à être un titan dans cette bataille? Le système des préférences structurelles permanentes de l’ICANN pour les actionnaires sélectionnés le fait très improbable.

On nous a demandé de négliger les défauts de l’ALAC parce que il est nef et a besoin de temps. Je ne suis pas d’accord.

L’ALAC a été créé il y a six ans. L’ALAC avait six ans et des centaines de milles de dollars, sinon plus de fonds direct de l’ICANN et le soutien du personnel. Pendant que l’un peut affirmer que l’ALAC est arrive à une structure formelle et un petit cadre d’adhérents actifs, on ne peut pas dire que l’ALAC a obtenu une suite large, en particulier si on le compare avec les centaines de milles qui ont essayé de participer aux élections de l’ICANN, en 2000.

L’ALAC n’est pas un système neuf, et il n’y a aucune raison pour lui excuser les erreurs parce qu’il est neuf et a besoin de plus de temps.

Et finalement, je suis déçu que même après une année après que nous avons commence à poser des questions, l’ICANN n’a pas réussi à produire des données

actuelles ou historiques sur les coûts de l'ALAC.

Je pense que notre rapport aurait été différent, en détail et en gros si des données historiques et actuelles avaient été disponibles.

Ce manqué de données financières est particulièrement ironique parce que le système des élections qui précède l'ALAC a été largement démantelé car il a été jugé trop coûteux.

Même dans l'absence des données financières il est bien clair que le système de l'ALAC, y compris le personnel de direction de l'ICANN est très cher. Et il bien apparent, en regardant simplement au nombre des membres du personnel impliqué et les nombres de financement peu visibles, que l'ALAC est plus cher que le système électoral qu'il a remplacé.

ICANN Est Un Organisme Réglementaire ; Ses Débats Et Décisions Sont Politiques, Non Pas Techniques

Il semble y avoir beaucoup dans l'ICANN qui considèrent que l'ICANN est au-dessus du fil de la politique, que l'ICANN est une sorte de création plus haute où les idées sont mises sur des balances sans préjugé et discutées par des esprits purement désintéressés.

Cela est une belle idée. Mais elle ne correspond pas à la réalité.

L'ICANN réel est un organisme de gouvernance de l'internet gouvernance. The real L'ICANN réel ne fait pas des coordinations techniques. L'ICANN réel engage dans l'ingénierie économique et sociale.

L'ICANN réel est à part entière un organisme réglementaire.

L'impact des réglementations de l'ICANN est significatif. Les politiques de l'ICANN ont un impact sur la communauté des utilisateurs d'internet qui est mesurée dans des multiples de milliards de dollars US (\$1,000,000,000 US) chaque année. Les décisions de l'ICANN sont des sentences de vie ou de mort jusqu'à des innovations complètement neuves sur l'internet.

On ne doit pas s'attendre que les discussions sur la politique de l'ICANN soient des pièces drôlement arrangées ou des réceptions de thé victoriennes. Nous devons reconnaître que les groupes d'intérêts se confronteront avec un arsenal complet d'armement politique.

L'ICANN peut créer un champ de bataille et des règles d'engagement ; l'ICANN ne peut pas arrêter la bataille.

L'ALAC est en désavantage. Pendant que l'ALAC est largement dépendant de l'ICANN, structuré, financé et actionné par l'ICANN l'ALAC est un faible pion, les circonscriptions des actionnaires de l'ICANN sont de rocs, des évêques et des chevaliers.

Le but à long terme de l'ICANN devrait être d'engendrer un at-large ou un ALAC indépendant qui puisse actionner en son nom, gérer et financer ses propres affaires, et avoir un rôle direct et significatif dans le processus actuel) travers lequel l'ICANN prend ses décisions.

Responsabilité devant le Public

Pour éviter une idée fautive, je ne propose rien pareil à un plébiscite de l'ALAC ou at-large sur toute question de l'ICANN. En revanche, je suggère que la responsabilité devant le public demande que le public, par son bras, l'ALAC, soit capable d'avoir une habileté raisonnable, après une certaine période de temps pour causer l'ICANN de suivre de plus près l'intérêt public. Cela peut se faire dans des termes concrets par plusieurs techniques, la plus directe étant une majorité de sièges dans le Conseil des Directeurs. Mais il existe aussi d'autres moyens. Par exemple, peut-être que d'autres objections de l'ALAC sur une question détermineraient des demandes de vote super-majoritaires avant que le Conseil puisse adopter la question.

Il est raisonnable d'exister des atténuateurs et des contraintes sur ce pouvoir de tenir l'ICANN responsable, mais les atténuateurs et les contraintes, seraient des empêchements qui donnent naissance aux précautions et répriment les actions ; ils ne doivent pas être des barrières qui mettent en discussion la réalité de la responsabilité.

Il existe une théorie conformément à laquelle, le Conseil des Directeurs de l'ICANN représente le public et forme le sabord de responsabilité. Le Conseil a l'autorité de prendre la barre et de changer le cours de l'ICANN si le cours de l'ICANN dévie de l'intérêt public. Toutefois, les membres du Conseil de l'ICANN sont choisis par des moyens qui sont trop éloignés du public. Par la suite, s'il faudrait que les membres du Conseil de l'ICANN soient des personnes intègres et qui se préoccupent des intérêts du public, ces personnes ne sont pas choisies par le public, et elle ne font pas le plaisir du public.

(L'isolation du public est aussi un problème pour l'ALAC, et c'est pour cela que je pense que l'ALAC ne peut pas être considéré lui-même un moyen efficace de la responsabilité publique jusqu'au moment où sa structure sera rationaliser de manière significative et quelques uns de ces couches seront éliminés.)

Le Rôle Du Public N'est Pas En Premier Lieu De Conseiller

Pour être une voix efficace des utilisateurs d'internet l'ALAC doit avoir un siège à la table des décisions. Un rôle consultatif n'est pas suffisant.

Beaucoup de personnes considèrent que le rôle public de l'ICANN est largement passif. Cette opinion soutient le fait que l'ICANN serait sage et correcte, et s'il reçoit des commentaires publics suffisants, l'ICANN va donner le mieux des réponses existantes.

Mais il existe ici deux problèmes :

Premièrement, autant que l'on désire le contraire, l'ICANN n'est pas une école de philosophes rois désintéressés et sages. L'expérience de l'ICANN a montré qu'en pratique, l'ICANN est typique ; il émet des résultats qui reflètent les forces que les intérêts industriels et techniques apportent pour être supportés et l'intérêt public est souvent oublié.

Deuxièmement, si les conseils bien formés ne sont pas une pré-condition pour la personne qui conseille, mais plutôt une mesure de crédibilité qui est appliquée par celle qui écoute le conseil. Dans un forum politique comme l'ICANN, la mesure de la qualité des conseils est très subjective et dépend souvent de la position où peut se trouver l'orateur ou l'écouteur, sur l'un des côtés du problème.

L'ALAC et le public ont un intérêt propre pour faire leurs conseils autant

convaincants et persuasifs que possible ; on doit presque soutenir l'ALAC dans cet effort, mais on ne doit pas dépenser trop d'énergie pour forcer l'ALAC dans cette direction.

Une Erreur dans Le Rapport Westlake

Notre rapport correcte un défaut du rapport Westlake. Ce rapport contenait une recommandation que l'ALAC soit permis de désigner deux personnes qui pourraient observer et parler au conseil mais n'aurait pas de droits, particulièrement des droits de vote, et tâches des membres complets du conseil. Cette recommandation-là se basait sur une présomption que la présence de tous les membres du conseil pourrait nier la liberté dans les choix de l'ALAC pour prendre en considération les intérêts du public.

Le rapport Westlake compris de manière erronée les obligations fiduciaires des directeurs de l'ICANN. A cause du fait que l'ICANN est une corporation « au bénéfice du public » on demande par la loi à tous les directeurs de l'ICANN, n'important pas comment ils ont obtenu leurs sièges, de prendre en considération l'impact de leurs décisions, pour ou contre un problème (ou bien s'abstenir), sur l'intérêt public. Autrement dit, l'intérêt public est un élément matériel qui doit être pris en considération au moment de décider si une question est ou non de l'intérêt de l'ICANN.

De cette manière, si un directeur de l'ALAC a un non le droit de voter, il ou elle doit vraiment prendre en compte l'intérêt public au moment d'évaluer la position prendre devant le conseil.